

sens, le délai peut être imputé aux personnes de ma profession, car je sais que les demandes traînent souvent sur les bureaux des avocats sans recevoir l'attention voulue. Mais je ferai respectueusement remarquer que le ministère pourrait exercer des pressions sur ceux qui retardent l'envoi des demandes. Je remercie les honorables députés de leur indulgence envers moi, à l'occasion de ce premier discours. En terminant, j'appuie, en le réitérant, l'appel si éloquent de mon collègue le député d'Asiniboia et je demande instamment au ministre de l'Agriculture de revoir les considérations que l'honorable député a faites à son intention.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir ce soir l'occasion de parler de l'aspect agricole du discours du trône. Le ministre mérite certainement d'être félicité d'avoir rédigé la résolution dans des termes si vagues que tout ce qui intéresse les agriculteurs, depuis la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles jusqu'aux problèmes de l'impôt, a pu être discuté. Je suis sûr que les agriculteurs apprendront avec plaisir que leurs problèmes ont bénéficié d'un traitement de faveur en étant abordés si tôt au cours de la session. Il me semble, monsieur le président, qu'au cours du débat auquel a donné lieu jusqu'ici cette résolution, c'est à qui accorderait le plus de crédit au cultivateur. Nous voulons tous que survive la ferme familiale d'il y a peut-être dix ou quinze ans. Pour en arriver là, nous cherchons à donner au cultivateur tout l'argent possible aussi vite que possible, même si cela devait le conduire à la faillite. Je crois que le fermier lui-même devrait se montrer prudent, même si nos députés, eux, ne le sont pas, et se garder de s'aventurer au delà de ses moyens.

En jetant un coup d'œil sur la situation du crédit au Canada rural, nous constatons qu'il y a présentement environ un million de cultivateurs sur une population de 18 millions. Ce million de cultivateurs doit bien au delà d'un milliard de dollars. Si on allait leur donner un autre milliard demain, cela ne réglerait pas nécessairement tous leurs problèmes, mais multiplierait probablement les maux dont souffrent aujourd'hui un grand nombre d'entre eux. Je ne suis pas de ceux qui se porteraient à la défense du genre de crédit qu'assurait l'ancienne Commission du prêt agricole. Je crois que ce régime était mal administré. J'ai été très heureux de voir le gouvernement approuver l'œuvre de pionnier qui s'est accomplie aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et l'appliquer à l'ensemble des Canadiens. Je pense que d'un bout à l'autre du pays, et pour bien des années à venir, on rendra de nombreux hommages à Tom

Rutherford, qui fut un des premiers à appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant de devenir le premier fonctionnaire de la Société du crédit agricole. Rares sont ceux qui n'approuvent pas ce que M. Rutherford a tenté de faire et que, j'en suis sûr, la Société continuera à faire.

Ce serait une bonne idée, monsieur le président, pour tous les nouveaux députés—et dans les questions agricoles, je suis moi-même un nouveau—de relire les directives données au personnel administratif de la Société du crédit agricole au moment de la création de cet organisme. S'ils veulent bien lire attentivement la brochure intitulée «Programme de prêt de la Société du crédit agricole», document très intéressant publié en 1961, ils verront que le président avait à faire certaines observations intéressantes. Ce sont des observations très au point et elles me semblent formuler des recommandations pratiques dont devraient tenir compte tous ceux qui cherchent à aider le cultivateur en lui prêtant de l'argent.

Je trouve son premier principe très judicieux. Selon lui, il faut prêter au cultivateur assez d'argent pour lui permettre de résoudre son problème, sans quoi il se verrait obligé d'acheter sans s'assurer une hausse de revenus assez forte pour rembourser son emprunt. Par contre, lui prêter trop serait, dans bien des cas, créer des problèmes qu'il ne pourrait pas résoudre. Pour ces raisons, le nouveau programme de crédit comprend une équipe de conseillers qui aideraient le cultivateur à résoudre ses problèmes à la satisfaction, non seulement de la société prêteuse, mais aussi du cultivateur qui tirerait tout le parti possible du crédit obtenu.

Dans ses observations, le président a signalé quelque chose qui, je crois, vaut la peine d'être répété. A son avis, il est nécessaire aujourd'hui d'augmenter la superficie des fermes afin de les rendre plus rentables. Il suggère qu'il y a des techniques à employer pour faire de la ferme une entreprise commerciale. Il signale que la nouvelle politique à l'égard des prêts est basée sur le fait que de nouvelles techniques agricoles exigent une révision des facteurs de production, que les capitaux investis dans les terres, les immeubles, le bétail et l'outillage par un agriculteur ordinaire ayant un revenu doivent être considérablement augmentés et souvent révisés. Il ajoute de quelles façons cela peut se faire. Il a donné des directives à son personnel afin que ses nouveaux fonctionnaires soient en mesure de conseiller les agriculteurs et afin que ceux-ci soient tenus au courant de ce qu'il essaie de faire.